

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 novembre 2024, s'est réuni en Mairie à 20h30 le 19 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur LEROUX François, Maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER.

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 10

Votants :

Présents : AUBIN Jean Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JUILIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusé :

Absent :

L'ordre du jour de la présente est :

- ✓ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau
 - ✓ Acquisition d'un vidéoprojecteur pour le RPI Saint Georges sur Erve/Assé le Béranger
 - ✓ Acquisition d'une autolaveuse pour le centre d'animation
 - ✓ Décision modificative n°2 au budget de la commune
 - ✓ Validation de la seconde Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne
- Divers

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par le Maire François LEROUX. Le secrétaire de séance désigné est Jacky GAUTHEUR

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 8 octobre dernier, celui-ci est approuvé.

~~~~~

### **D2024-035 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la note de présentation ainsi que le projet de convention constitutive d'un groupement de commande.

Le conseil municipal,

VU l'article L.1414-3 du Code général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,

CONSIDERANT le besoin commun de lancer une nouvelle consultation pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques,

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées,

**Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :**

**Votants : 10**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrons et les communes mutualisées pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques ;

**DECIDE** d'intégrer ce groupement pour les postes suivants :

- fournitures administratives
- papèterie
- consommables informatiques

**DESIGNE** la Communauté de communes des Coëvrons comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

**DIT** que la CAO de la Communauté de communes des Coëvrons est compétente pour attribuer les accords-cadres qui en découlent ;

**DIT** que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commande, et les accords-cadres qui en découlent.

030303

### **D2024-036 : Acquisition d'un vidéoprojecteur pour le RPI Saint Georges sur Erve/Assé le Bérenger**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un des deux vidéoprojecteurs du RPI est en panne et ne peut malheureusement être réparé. Au regard de l'urgence de la situation (utilisation permanente par les enseignantes), un devis a été établi par l'entreprise CONTY pour un montant HT de 480 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider cette acquisition et mandate Monsieur le Maire pour signer le devis CONTY pour un montant HT de 480 €

3333

### D2024-037 : Acquisition d'une autolaveuse pour le centre d'animation

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est envisagé d'acquérir une autolaveuse pour faciliter le nettoyage du sol du centre d'animation. Jean-Pierre AUBIN et Jacky GAUTHEUR ont rencontré Madame ADAM de l'entreprise A.PRO HYGIENE pour un essai. Elle a établi deux devis :

- Un de 2 405 € HT pour une autolaveuse Electrique ;
- Un de 3 450 € HT pour une autolaveuse Sur Batterie ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir une autolaveuse Electrique pour le centre d'animation et mandate Monsieur le Maire pour signer le devis A.PRO HYGIENE pour un montant HT de 2 405 €

3333

### D2024-038 : Décision modificative n°2 au budget de la commune

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n° 2 au Budget de la Commune afin de réaliser des ajustements tant en Fonctionnement qu'en Investissement. Le tableau ci-dessous leur est donc présenté.

#### FONCTIONNEMENT

| MVT  | PROGRAMME          | CHAPITRE | NATURE                                                                                                 | OPERATION | COMMENTAIRES                                                                                  | DEPENSE   | RECETTE   |
|------|--------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| REEL | MR - Non renseigné | 011      | 60611 - Eau et assainissement                                                                          |           | Ajustement de crédit suite à fuite d'eau                                                      | 1 000,00  |           |
|      |                    |          | 62875 - Aux communes membres du GFP                                                                    |           | Bilan utilisation matériel commun commune St Georges sur Erve (Emprunt matériel carburant...) | 5 000,00  |           |
|      |                    |          | 62876 - Rbt de frais à un GFP de rattachement                                                          |           | Ajustement STC                                                                                | 1 520,00  |           |
|      |                    | 012      | 6210 - Personnel affecté par le GFP de rattachement                                                    |           | Ajustement STC + 10 000 € pour 1er semestre 2024                                              | 10 000,00 |           |
|      |                    |          | 7391111 - Dégrevement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs |           | Ajustement Dégrevement JA                                                                     | 40,00     |           |
|      |                    | 014      | 739211 - Attribution de compensation                                                                   |           | Ajustement Attribution non définitive                                                         | 715,00    |           |
|      |                    |          | 7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales                            |           | Ajustement crédit PPIC                                                                        | 500,00    |           |
|      |                    |          | 73221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales                              |           | Ajustement PPIC                                                                               |           | -350,00   |
|      |                    | 73       | 73223 - Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants                     |           | Ajustement DMTO : 12 190 €                                                                    |           | 1 100,00  |
|      |                    |          | 74111 - Dotation forfaitaire des communes                                                              |           | Ajustement crédit Dotation forfaitaire                                                        |           | -2 300,00 |
|      |                    | 74       | 741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes                                              |           | Ajustement crédit DSR                                                                         |           | 1 000,00  |
|      |                    |          | 74741 - Communes membres du GFP                                                                        |           | Bilan RPI 2023 St Georges sur Erve                                                            |           | 15 400,00 |
|      |                    |          | 748374 - Dotation biodiversité et aménités rurales                                                     |           | Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales                                    |           | 7 600,00  |
|      |                    | 75       | 78888 - Autres                                                                                         |           | Rachat du matériel par la commune de St Georges + sinistre                                    |           | 7 000,00  |
|      |                    |          |                                                                                                        |           |                                                                                               |           |           |
| REEL |                    |          |                                                                                                        |           | SOMME REEL :                                                                                  | 18 775,00 | 29 450,00 |
|      |                    |          |                                                                                                        |           | TOTAL                                                                                         | 18 775,00 | 29 450,00 |

#### INVESTISSEMENT

| MVT  | PROGRAMME          | CHAPITRE | NATURE                      | OPERATION | COMMENTAIRES                       | RECETTE  |
|------|--------------------|----------|-----------------------------|-----------|------------------------------------|----------|
| REEL | MR - Non renseigné | 13       | 13261 - GFP de rattachement | 64        | Subvention CC restauration cloches | 5 000,00 |
| REEL |                    |          |                             |           | SOMME REEL :                       | 5 000,00 |
|      |                    |          |                             |           | TOTAL                              | 5 000,00 |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°2 au Budget de la Commune comme présentée ci-dessus.**

~~~~~

D2024-039 : Validation de la seconde Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne.

Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers municipaux de la note reçue rappelant le contexte et les enjeux de la Convention Territoriale Globale

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation de la démarche CTG faite lors du conseil communautaire du 5 novembre 2024 ;

VU la convention territoriale globale 2 (CTG 2) 2025-2029 et son plan d'actions ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la démarche CTG en vue de maintenir et développer sur le territoire les équipements et services aux familles.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

VALIDE le plan d'action proposé pour la période 2025-2029 et le principe de financement de la CTG, notamment les bonus territoire inscrits dans les conventions d'objectifs et de financement des équipements soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document ou avenant concourant au bon aboutissement et à la mise en œuvre de ce dispositif, ainsi qu'au financement des équipements concernés par la CTG.

~~~~~

**Divers**

- ✓ Ombrières de parking
- ✓ Fête du vélo 2025
- ✓ Projet rénovation centre d'animation
- ✓ Vœux du Maire 2025 – Vendredi 24 Janvier 2025
- ✓ Planification prochain conseil municipal : **Mardi 10 décembre 2024 – 19h30**

**Séance levée à 23h00**

Secrétaire de Séance  
Jacky GAUTHEUR



Le Maire,  
François LEROUX

